

Gabon / Justice : chantiers 17 Aout, qui a détourné l'argent du contribuable ?

12-08-2015

Pour non livraison de chantiers des fêtes tournantes des éditions 2002 à 2008 financés par l'Etat Gabonais, 38 chefs d'entreprises ont été convoqués, ce mardi 11 août 2015, à la Police Judiciaire (PJ).

Des entreprises telles que SATOM, Toyota Gabon, SOGEC, Colas Gabon, SODIM TP ou encore Idées 2000 figurent sur la liste des entreprises devant répondre à cette convocation.

Le préjudice causé à l'Etat gabonais s'élèverait, selon les enquêteurs, à près de 18 milliards de Fcfa. Les marchés conclus avec l'Etat sont estimés à 38 millions à 2,3 milliards de Fcfa nous apprend-on des sources proches de l'enquête.

Un audit de la Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF) sur les fêtes tournantes, commandé à l'époque par Omar Bongo concluait que sur les 500 milliards de Fcfa initiaux alloués aux fêtes tournantes, seuls 100 milliards de Fcfa avaient été affectés à des projets réalisés entièrement.

Certains observateurs s'interrogent sur la fait que pourquoi une réaction tardive, de la part de la DGCF concernant l'interpellation des entreprises redevable à l'Etat ? Reste aux enquêteurs de déterminer qui pourront être envoyés devant la justice pour y répondre.